

► Contrat groupe d'assurance
statutaire 2026 - 2029

Présentation des résultats de la consultation
en vue de la mise en place du contrat groupe du
CDG 33

Sommaire



- Introduction
- Cadre général du contrat d'assurance
- Nouveau contrat d'assurance 2026-2029
- Prochaines étapes pour rejoindre le nouveau contrat
- Contact et questions

► Cadre général du
contrat d'assurance

Contrat groupe d'assurance statutaire 2026 - 2029



Claire TELLIER

Consultante Cabinet
RISK Partenaires

Audrey MULLER

Consultante Cabinet
RISK Partenaires



Magalie Chapelain / Fabienne Zarattin
Correspondantes assurance statutaire

Isabelle Chanel
Responsable de services

Caroline Desaigues
Directrice Générale

Le cadre général

Pourquoi une assurance statutaire ?



Protéger l'employeur en assurant les coûts financiers générés par l'absence du personnel en arrêt de travail

- **l'intégralité des frais médicaux** en cas **d'accident ou maladie imputable** au service d'un agent CNRACL
- le **décès** d'un agent **CNRACL**



Objectif : financer en partie le remplacement d'un agent absent sans surcoût



Mieux maîtriser et prévenir l'absentéisme pour raisons de santé

Le cadre général

Quels risques assurables / agents CNRACL?

Maladie ordinaire :

3 mois à 90% du traitement
et 9 mois à 50% du traitement

Congé de Longue Maladie :

1 an de plein traitement
+ 2 ans à demi-traitement

La disponibilité d'office pour raisons de santé

L'allocation d'invalidité temporaire, l'infirmité de guerre

Accident ou maladie imputable au service :

CITIS : indemnités journalières à plein traitement + frais médicaux (à vie)

Congé de Longue Durée :

3 ans de plein traitement
+ 2 ans à demi-traitement

Capital décès :

Dernière rémunération brute annuelle de l'agent décédé
Rémunération = TIB, IR, SFT, indemnités

Maternité / paternité / accueil de l'enfant / adoption :
durée sécurité sociale

Temps partiel thérapeutique :

3 mois renouvelables dans la limite d'un an

➤ **Prise en charge « totale » des risques par la collectivité**

Le cadre général

Focus sur les frais médicaux – AT/MP - CNRACL

- Ceux-ci sont **à verser à vie** notamment lors de rechutes
- Dépense moyenne par type de prise en charge médicale (source Relyens) :
 - Tétraplégie : 2 millions €
 - Accident cardiaque (traitement à vie) : de 50.000 à 70.000 €
 - Fracture du fémur : de 50.000 à 75.000 €
 - Entorse grave : 10.000 €



Le cadre général

Quels risques assurables / agents IRCANTEC ?

Accident ou maladie professionnelle :
100% pendant toute la période d'incapacité de travail

Maladie ordinaire :
3 mois à 90% du traitement et 9 mois à 50% du traitement

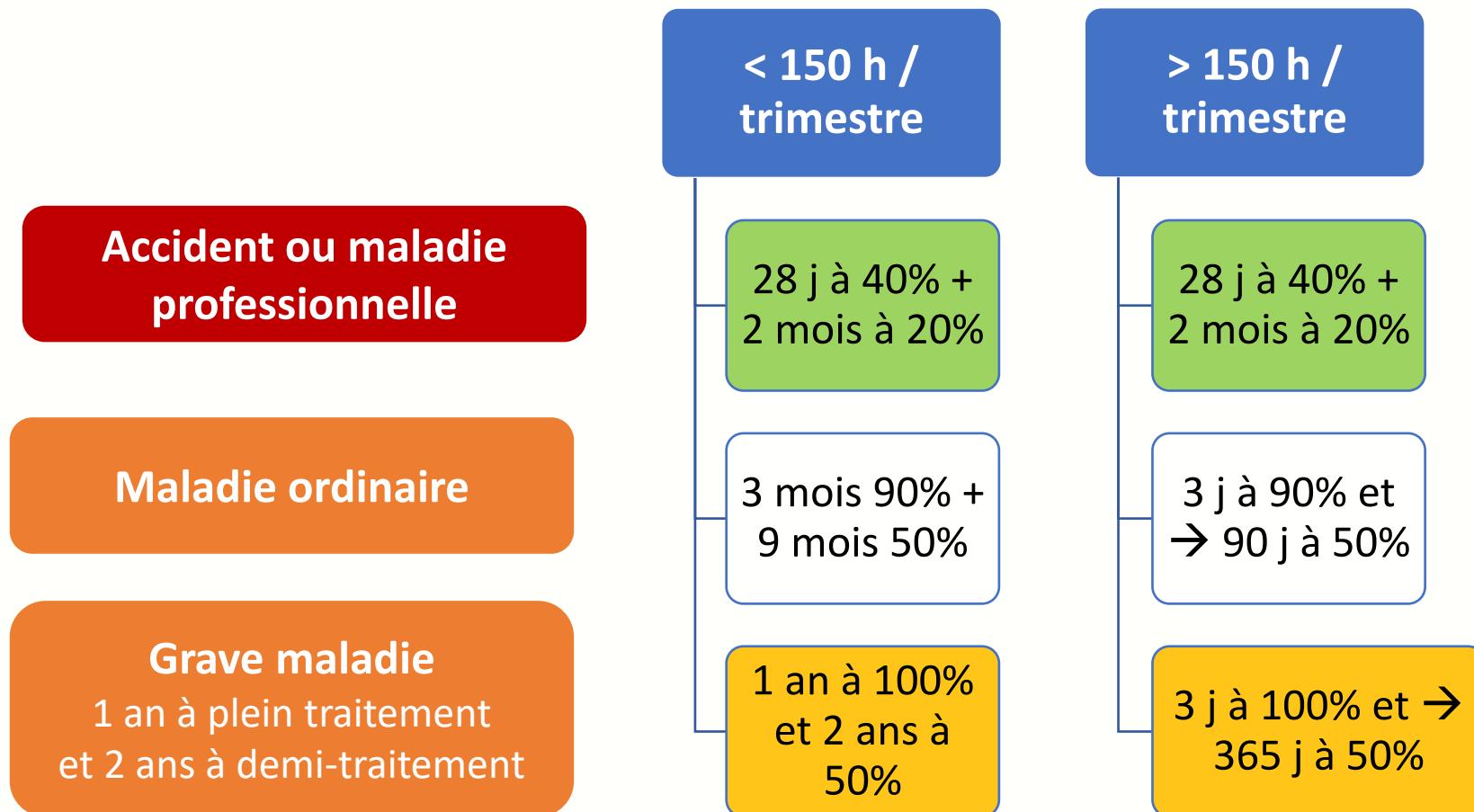
Maternité / paternité / accueil de l'enfant :
durée sécurité sociale

Grave maladie :
1 an à plein traitement et 2 ans à demi-traitement

- **Prise en charge partielle** des risques par la collectivité en complément de l'assurance maladie
- **Reste à charge limité** pour la collectivité

Le cadre général

Focus sur le reste à charge employeurs / IRCANTEC (titulaire)



Le cadre général

Comment s'assurer ?

Pour prévenir ces risques les collectivités peuvent s'assurer :

- **seule** auprès d'un assureur
- par l'intermédiaire d'un **contrat groupe proposé par le Centre de Gestion**



Le cadre général

Avantages du contrat groupe du cdg33

- **Consultation** assurée par le cdg33 pour le compte des collectivités
- Une mutualisation des risques : **solidarité départementale** qui gomme les aléas locaux (pas de résiliation individuelle après sinistre)
- De nombreux adhérents permettant de **négocier de meilleurs taux**
- Une meilleure **stabilité des taux** par la mutualisation
- Des **garanties contractuelles** communes et optimisées
- La mobilisation des moyens élargis pour la **prévention de l'absentéisme**



Le cadre général

Avantages du contrat groupe du cdg33

- **Interlocuteur unique** pour une instruction et un suivi personnalisé des dossiers
- **Conseils statutaires**
- Respect de **l'application du cahier des charges**
- Accompagnement dans la **maîtrise et l'analyse de l'absentéisme**
- **Actions** dans le domaine de la **santé et de la sécurité au travail**, du **maintien dans l'emploi** (information, sensibilisation..)



► Le nouveau contrat
d'assurance 2026-2029

Le prestataire retenu est le groupement Groupama / Diot Siaci

Le nouveau contrat « Assurance statutaire » 2026 - 2029

<= 19 agents CNRACL

- 2 formules de garanties tous risques avec choix de la franchise 15 jours ou 30 jours **appliquée sur la garantie maladie ordinaire**
- 1 formule de garanties tous risques avec 15 jours de franchise sur l'ensemble des garanties sauf Maternité sans franchise
- Taux mutualisés
- 205 collectivités ont missionné le cdg33



4 ans

20 agents CNRACL et +

- Choix des garanties et des franchises = Assurance à la carte
- Taux mutualisés et personnalisés
- 76 collectivités ont donné mandat au cdg33

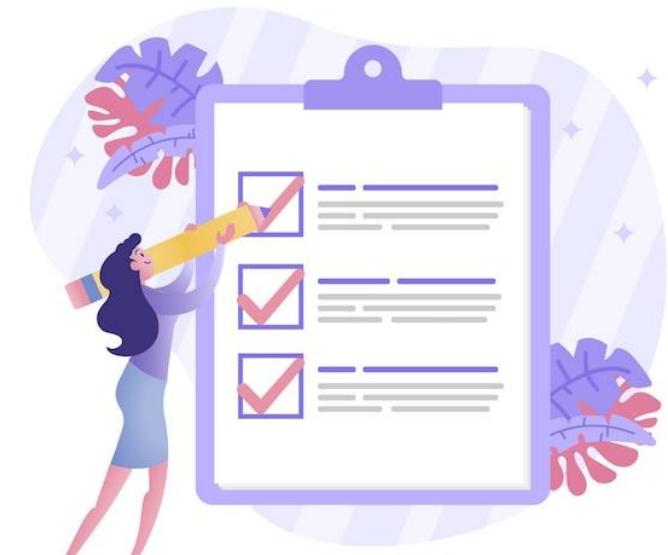
Pour les formules de franchise sur la garantie maladie ordinaire uniquement, en cas de requalification d'un congé de maladie ordinaire en congé de longue maladie / longue durée, la franchise éventuellement appliquée au congé de maladie ordinaire est alors supprimée.

Pour la formule de franchise sur l'ensemble des risques hormis la maternité, la franchise n'est appliquée qu'une seule fois.

Le nouveau contrat « Assurance statutaire »

La proposition retenue – les caractéristiques

- Les collectivités <= 19 agents, peuvent **adhérer au contrat** pendant **toute la durée du marché**.
- Contrat en **capitalisation** sans limite de durée (pas de résiliation après sinistre)
- **Garantie des taux** pendant **2 ans**
- Remboursement des **indemnités journalières à 90% revalorisées** pendant et après la période d'assurance
- **Possibilité de changer** de **franchise** et **d'assiette de cotisation** **2 mois** avant l'échéance annuelle
- **Prise en charge des évolutions du temps partiel thérapeutique sans congé pour raison de santé préalable**, sous réserve que la garantie maladie ordinaire soit souscrite avec application de la même franchise le cas échéant
- Nombreux **services associés** : contrôle médical, programmes de soutien psychologique, recours contre tiers, catalogue de formation...

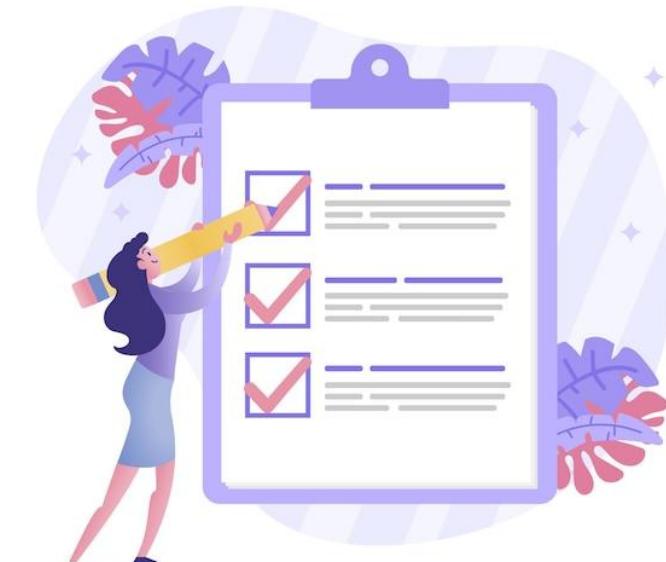


designed by  freepik

Le nouveau contrat « Assurance statutaire »

La proposition retenue – les caractéristiques

- **Délai de déclaration** des sinistres de **90 jours**
- **Modalités de composition de l'assiette de cotisation**
TIB + NBI, puis de façon optionnelle : SFT, Charges patronales, primes.
- Maintien du demi-traitement pendant **12 mois pour les agents CNRACL** ayant épuisé leurs droits à maladie dans l'attente d'une décision de la collectivité
- Prise en compte de **l'ensemble des obligations de l'employeur relatives au décès** fixées par le décret n°2021-176 du 17 février 2021 quelle que soit l'assiette de cotisation retenue
- Prise en charge des **examens médicaux suite à la réforme du conseil médical** : Maladie ordinaire à 6 mois et Temps Partiel Thérapeutique à 3 mois
- Les **frais médicaux** sont gérés et pris en charge **directement par Siaci/Groupama**



designed by  freepik

Le nouveau contrat « Assurance statutaire » Les options de couverture et leur tarification

Collectivités <= à 19 agents CNRACL

Agents affiliés à la CNRACL

Garanties IJ à 90%	Franchise	Taux 2026	Frais de gestion CDG
Tous risques : DC, AT/MP, CLM/CLD, Maternité/adoption/paternité et accueil enfant, MO, TPT (en lien ou non avec un arrêt préalable), DO, AIT, infirmité de guerre, maintien du demi-traitement après épuisement des droits à prestation.	15 jours par arrêt en MO	7,29%	6% de la prime acquittée
	30 jours par arrêt en MO	6,87%	
	15 jours sur l'ensemble des garanties sauf Maternité sans franchise	6,49%	

Le nouveau contrat « Assurance statutaire » Les options de couverture et leur tarification

Collectivités de 20 agents CNRACL et +

Agents affiliés à la CNRACL

Votre collectivité a fait l'objet d'une tarification individualisée en fonction de votre sinistralité.

En fonction des statistiques que vous avez pu communiquer vous pouvez choisir les garanties :

- Décès,
- Accident du travail/maladie professionnel (IJ+FM),
- Longue Maladie/Longue Durée (IJ),
- maternité (IJ),
- Maladie Ordinaire (IJ).

Vous pourrez également choisir différentes franchises selon les garanties retenues.

Le nouveau contrat « Assurance statutaire »

Les options de couverture et leur tarification

Collectivités <= à 19 agents CNRACL et Collectivités de 20 agents CNRACL et +

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL (< 28h) et agents contractuels de droit public affiliés IRCANTEC

Garanties IJ à 90%	Franchise	Taux 2026	Frais de gestion CDG
Tous risques : AT/MP, GM, MO, Maternité/adoption/paternité et accueil de l'enfant	15 jours par arrêt en MO	1,13%	6% de la prime acquittée
	30 jours par arrêt en MO	1,05%	

Le nouveau contrat « Assurance statutaire »

Les options de couverture et leur tarification

Collectivités de 20 agents CNRACL et +

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL (< 28h) et agents contractuels de droit public affiliés IRCANTEC

Garanties IJ à 100%	Franchise	Taux 2026	Frais de gestion CDG
Tous risques : AT/MP, GM, MO, Maternité/adoption/paternité et accueil de l'enfant	15 jours par arrêt en MO	1,25%	6% de la prime acquittée
	30 jours par arrêt en MO	1,17%	

Votre contrat d'assurance 2026 | 2029

Les **questions** à se poser pour opérer ses choix :

- ✓ Quel état des lieux de l'absentéisme et de la politique RH de remplacement ?
- ✓ Quelles catégories d'agents couvrir ?
- ✓ Quel choix de garanties ?
- ✓ Quel choix de franchises ?
- ✓ Quelle assiette de cotisation / remboursement ?



Votre contrat d'assurance 2026 | 2029

Quel état des lieux de l'absentéisme et politique RH ?

Les **questions** à se poser pour opérer ses choix :



État des lieux de sa sinistralité :

Sinistralité importante ?

Quels types d'arrêt maladie ordinaire / longue maladie / CITIS ?

Quelles durées pour les arrêts maladie ?



Politique de remplacement :

Quelle fréquence ?

Remplacement immédiat ou après une absence de 10 / 15 / 20 / 30 jours ?

Après quels types d'arrêt (maladie ordinaire, longue maladie, CITIS...) ?

Quels services ?

Les conditions du nouveau contrat

Les options de franchises Nombre de jours consécutifs par arrêt

Tous les
risques

15 jours

30 jours

15 jours

S'appliquent sur

- Maladie ordinaire
- TPT sans lien avec un arrêt préalable

L'ensemble des
indemnités
journalières
sauf la maternité

Le nouveau contrat « Assurance statutaire »

Comment choisir sa franchise ?

Les **questions** à se poser pour opérer ses choix :

Agents affiliés à la CNRACL - Cotisations indicatives pour 10 agents
(assiette 205 200 €, TIB+NBI)

Formules de garanties et franchises (IJ)	Contrat actuel	
	Taux	Cotisation
Tous risques / Franchise 15 jours en MO et TPT	7,29%	14 959,08€
Tous risques / Franchise 30 jours en MO et TPT	6,87%	14 087,24€
Tous risques / Franchise 15 jours sur l'ensemble des risques	6,49%	13 317,48€

Le nouveau contrat « Assurance statutaire »

Comment choisir sa franchise ?

Agents affiliés à la CNRACL - Cotisations indicatives pour 10 agents
(assiette 205 200 €, TIB)

Solutions alternatives					
Contrat actuel		Choix d'une franchise	Cotisation 2026	Variation	NB de jours
Tous risques / Franchise 15 jours uniquement MO	14 959,08€	Tous risques / Franchise 30 jours en MO	14 087,24€	-871,84€	15
		Tous risques / Franchise 15 jours ensemble des risques	13 317,48€	-1 641,60€	28

Le nouveau contrat « Assurance statutaire »

Comment choisir sa franchise ?

Agents affiliés à la CNRACL - Cotisations indicatives pour 10 agents (assiette 205 200 €, TIB)

* **La cotisation supplémentaire** réclamée pourrait vous permettre de couvrir 15 ou 28 jours de remplacement d'agent en auto assurance. Autrement dit, le coût supplémentaire reste acceptable si l'assureur intervient à hauteur de 15 ou 28 jours et que vous remplacez vos agents sur ces 15 ou 28 jours

* **« L'économie annuelle »** est annulée dès qu'il y a plus de 15 ou 28 jours d'arrêt que vous avez dû remplacer et qui ne seraient pas pris en charge par l'assureur



Le nouveau contrat « Assurance statutaire » Comment choisir son assiette de cotisation ?

Les **questions** à se poser pour opérer ses choix :

Taux assureur Groupama / Siaci appliqué sur la **masse salariale assurée**

À vous de choisir votre **assiette de cotisation** :

- TIB : Traitement Indiciaire Brut
- NBI : Nouvelle Bonification Indiciaire
- Optionnellement :
 - Primes et régime indemnitaire
 - Charges patronales / 10% à 52%
- Possibilité de la modifier tous les ans (préavis de 2 mois avant l'échéance annuelle)



Le nouveau contrat « Assurance statutaire »

La participation à la gestion des dossiers d'assurance

- Mission facultative du Centre de Gestion
- Le **financement de la mission** effectuée par le cdg33 :
 - est versé directement par la collectivité auprès du cdg33
 - un taux de 6 % appliqué sur la prime acquittée



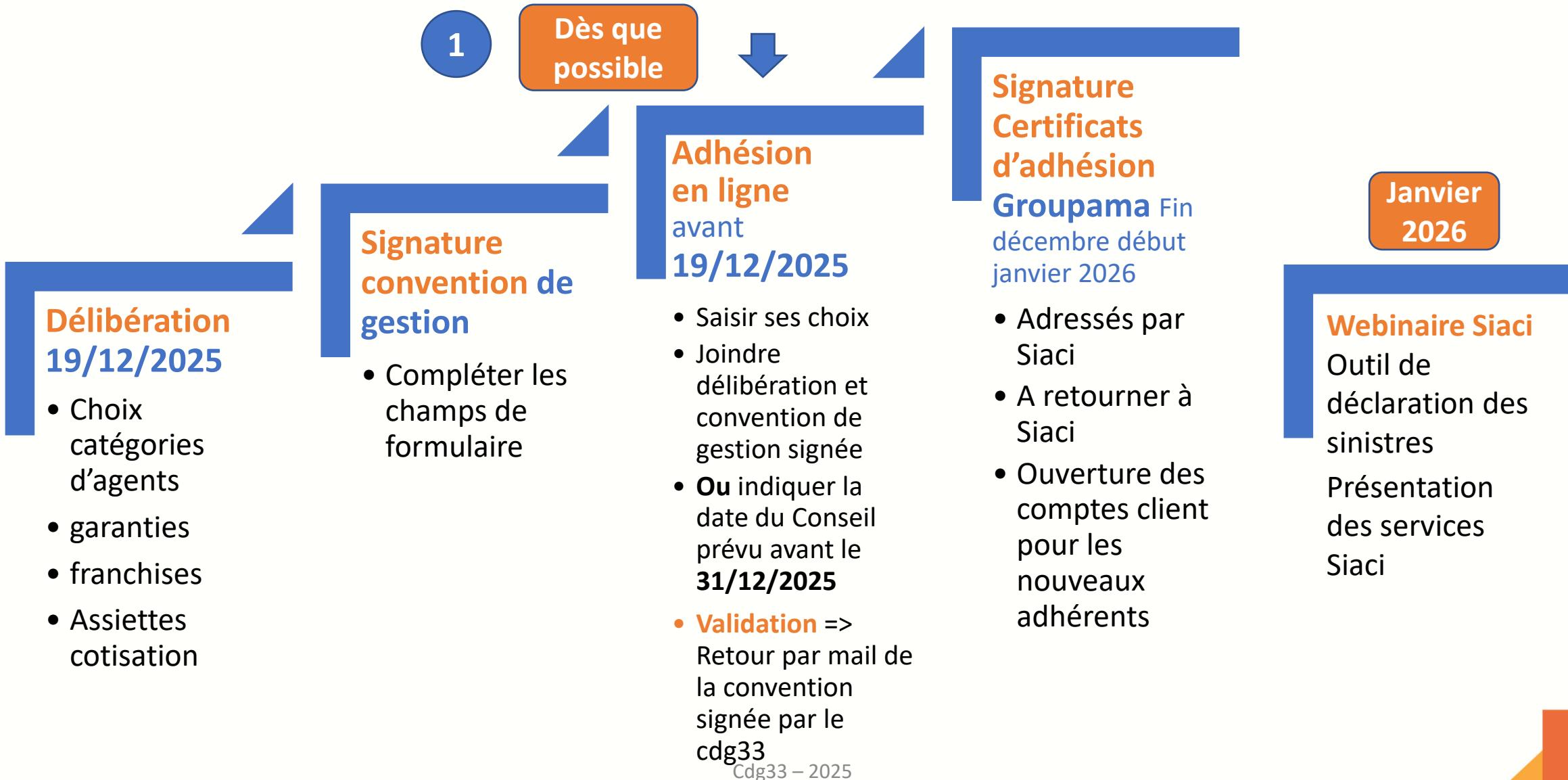
► Prochaines étapes pour rejoindre le nouveau contrat

Les prochaines échéances
pour une adhésion au 01/01/2026

Procédure d'adhésion



Les prochaines échéances pour une adhésion au 01/01/2026



Questions / Réponses

